

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22 mai 2024**

Corrige la précédente suite à erreur matérielle (*montants inscrits étaient ceux avant négociation*)

L'an deux mille vingt-quatre et le 22 mai à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	11

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	00
Nombre d'abstentions :	00

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jacqueline PUGET, Jean-Marie PRAYER, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS, Marie-Paule ROGOU, Jérémie SARRAZIN, Alain MANIVEL,

**Excusés /Pouvoirs :** Frédérique PRAL (pouvoir donné à Alain LAURENS), Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à Jacqueline PUGET)

**Absent :** Cécile LAPEYRE

**Objet : Aménagement de l'Entrée de la Joue du Loup – attribution du Marché**

Pour rappel, la Commune du Dévoluy a lancé une consultation pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'entrée de la station de La Joue du Loup.

Une offre a été mise sur le profil acheteur de la commune le 13/03/24, publiée sur le BOAMP et le Dauphiné Libéré (ed. Hautes-Alpes).

La date limite de réception des offres était fixée au 8 avril 2024 à 12 heures.

Le Marché a été alloti de la manière suivante :

- Lot 1 Terrassements et réseaux
- Lot 2 Voirie et espaces verts
- Lot 3 Éclairage Public
- Lot 4 Escalier métallique

**Considérant** que les sept propositions reçues ont été retenues pour l'analyse des offres ;

**Considérant** que suite à l'ouverture des plis, l'ensemble des offres de chacun des lots excédant l'enveloppe prévisionnelle, il a été demandé aux soumissionnaires par mail du 15/04/24 de transmettre au maître d'œuvre (SARL Aménagement des Espaces de Vie) leur offre négociée comprenant acte d'engagement, devis estimatif et BPU.

**Considérant** que tous les candidats ont transmis leur offre négociée en temps voulu.

**Considérant** que la présentation de l'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre AEV, et a été présentée lors de la commission d'attribution des marchés le 30 avril 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avis de la commission d'attribution des marchés ;

➤ **ATTRIBUE** les lots de la manière suivante :

- Lot 1 Terrassements et réseaux PELISSARD : 101 388.00 € HT
- Lot 2 Voirie et espaces verts SOCIETE ROUTIERE DU MIDI : 515 145.84 € HT
- Lot 3 Éclairage Public ETEC : 52 210.00 € HT
- Lot 4 Escalier métallique METALLERIE CHEVALIER : 40 000.00€ HT

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 20-06-2024  
Publié le : 20-06-2024  
Affiché le : 20-06-2024

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Alexandra BUTEL

